

RÉFÉRENTIEL

DE COMPÉTENCES

DES NOTAIRES

© Chambre des notaires du Québec, 2023
101-2045 rue Stanley
Montréal QC H3A 2V4
Tél. : 514 879-1793 / 1 800 263-1793
Télec. : 514 879-1923
www.cnq.org

Toute reproduction d'une partie quelconque
de ce document par quelque procédé que ce soit est
strictement interdite sans l'autorisation écrite de l'auteur.

Dépôt légal: 1^{er} trimestre 2023
Bibliothèque et Archives nationales du Québec
Bibliothèque nationale du Canada

ISBN 978-2-924887-75-2

SOMMAIRE

INTRODUCTION	4
OBJECTIF	5
UNE SOCIÉTÉ EN MUTATION	6
DÉFINITION DE COMPÉTENCE	7
UN SOCLE COMMUN	8
FORMATION INITIALE ET CONTINUE	9
STRUCTURE DU RÉFÉRENTIEL	10

LES COMPÉTENCES ET LEUR DÉFINITION	12
DÉVELOPPEMENT DE SOI	13
• Curiosité intellectuelle	14
• Maîtrise de soi	15
• Capacité d'adaptation	16
• Prise de décision	17
• Sens de l'organisation	18
• Autonomie	19
IMPACT SUR L'AUTRE	20
• Collaboration	21
• Habiletés interpersonnelles et sociales	22
• Communication orale et écrite	23
• Résolution de problèmes	24
• Aptitudes organisationnelles et d'affaires	25
RESPONSABILITÉS PROFESSIONNELLES	26
• Rigueur professionnelle	27
• Éthique et déontologie	28
• Habiletés technologiques	29
• Leadership	30
CONCLUSION	31
ANNEXE	32

INTRODUCTION



Les compétences sont au cœur de l'exercice de la profession. Leur développement a une incidence directe sur la protection du public.

Il est donc essentiel d'accorder un rôle de premier plan à ce nouveau référentiel qui établit les compétences requises pour exercer la profession de notaire.

Par ce référentiel, l'Ordre souhaite redéfinir les compétences essentielles pour l'exercice de la profession notariale d'aujourd'hui et de demain. Une profession ancrée dans la réalité et ouverte sur l'avenir, au moyen de compétences adaptées à un contexte de transformation de la pratique traditionnelle et de la diversification des champs de pratique. Ce référentiel vise à actualiser et à enrichir le savoir-agir requis des notaires pour leur permettre de poursuivre leur rôle déterminant dans l'accès à la justice de la société québécoise.

Ce référentiel est cohérent avec les défis actuels de la profession. Il est audacieux, stimulant et polyvalent puisqu'il résulte d'une consultation effectuée auprès

de 43 notaires issus de pratiques et de milieux différents. Un groupe de pilotage a parachevé les travaux, soutenu par un avis favorable du comité du développement professionnel et adopté par le Conseil d'administration. Ce nouveau référentiel est donc le fruit d'une réelle concertation et d'une généreuse contribution à l'avancement et au rayonnement de la profession de la part des notaires participants.

Sa diffusion et son déploiement doivent se réaliser avec la force de tout l'écosystème notarial qui contribue au développement des compétences des notaires.

L'esprit de collaboration des différents partenaires de la Chambre est indispensable pour consolider et enrichir les apprentissages des notaires et des personnes candidates à la profession. Il faut soutenir le plaisir d'apprendre par des situations d'enseignement et d'apprentissage stimulantes et significatives. La compétence au sens large se développe par la formation initiale et continue, mais aussi par l'entraide professionnelle et la valorisation de la profession; un beau trio constitutif du professionnalisme du notaire.

OBJECTIF

UN RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES ACTUALISÉ PERMET AUX DIVERSES CLIENTÈLES AINSI QU'À L'ORDRE DE SE POSITIONNER QUANT AUX COMPÉTENCES REQUISES POUR EXERCER LA PROFESSION DE NOTAIRE :

POUR LE PUBLIC

Affirmer le rôle sociétal du notaire et faire connaître ses compétences, quel que soit son secteur d'activité, favorisant ainsi la protection du public.

POUR LA COMMUNAUTÉ ÉTUDIANTE

Connaître les compétences requises pour l'exercice de la profession.

POUR LES NOTAIRES

Porter un regard réflexif sur le développement de leurs compétences et leur permettre de planifier un plan de perfectionnement en lien avec leur obligation de formation continue.

POUR L'ORDRE

Élaborer des outils favorisant le développement des compétences des notaires et l'application des mécanismes de protection du public.

UNE SOCIÉTÉ EN MUTATION

UN MONDE DU TRAVAIL EN TRANSITION



La société est en perpétuelle mutation.

L'intégration de personnes de diverses origines, des structures familiales de plus en plus diversifiées, l'évolution de l'identité et de

l'expression de genre, les inégalités socio-économiques, une utilisation du numérique en expansion, l'évolution du droit, voilà bien des changements qui ont eu des répercussions majeures sur l'approche notariale. Ces changements amènent la profession à revoir l'éventail de ses compétences, afin de toujours mieux adapter l'approche notariale.

Le notariat n'est pas seulement l'exercice du droit, c'est également une approche, une philosophie et une façon de concevoir les rapports sociaux, et ce, peu importe le domaine du droit substantif dans lequel le notaire évolue. Le développement de **la signature notariale** et la compréhension adéquate des problèmes juridiques passent par l'appropriation de certaines compétences. Pour établir une approche relationnelle forte avec les citoyens, le développement d'habiletés des personnes candidates à la profession est requis. Une génération déjà intéressée par le développement durable, la responsabilité et la justice sociale, l'égalité, la collaboration et la créativité prendra appui sur le développement de ces compétences pour continuer à façonner le notariat de demain.

Les notaires sont des bâtisseurs de relations avec les citoyens et doivent se préparer de manière optimale à gérer ces relations avec doigté. Il en résulte un éventail

de compétences à développer, à dimension relationnelle forte, soit la collaboration, les habiletés interpersonnelles et sociales et la communication. Ces relations avec les citoyens sont d'autant plus importantes qu'elles exercent une influence directe et significative sur la prévention des conflits. Ce qui caractérise ces relations, c'est la confiance du public, sans cesse renouvelée de décennie en décennie.

Une société en perpétuel changement, de concert avec la complexité des situations qui en émergent, amène la profession à vouloir former des professionnels toujours plus agiles et polyvalents. Les notaires doivent continuer de faire face aux défis sociétaux contemporains et s'y adapter, dans les champs d'expertise traditionnels de la profession comme dans les champs émergents. La profession souhaite donc attirer des personnes candidates qui possèdent un fort potentiel pour développer ces compétences et adhérer à ce cadre normatif. Le processus d'intégration à la profession comportera donc une part importante d'analyse réflexive visant l'appropriation de ces compétences.

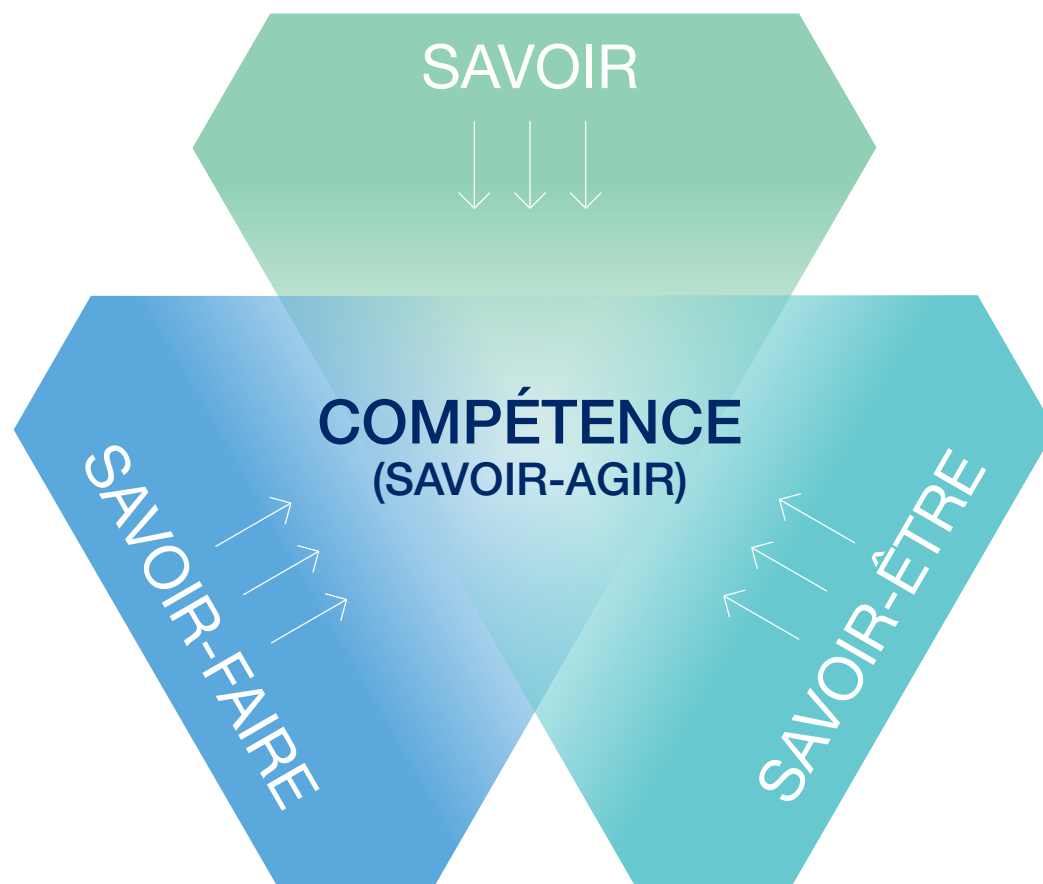
Dans un monde du travail et une économie en perpétuel changement, les professionnels ont un besoin accru d'adaptabilité et de résilience qui nécessite de revisiter certaines compétences et d'en ajouter de nouvelles. C'est pourquoi ce nouveau référentiel de compétences est un levier pour surmonter ce défi d'adaptabilité.

DÉFINITION DE COMPÉTENCE (SAVOIR-AGIR)

→ Une compétence est décrite comme un savoir-agir complexe, contextualisé et évolutif, prenant appui sur la mobilisation, la combinaison et l'intégration de ressources internes et externes à l'individu, nécessitant la prise de recul, la formalisation et la réflexivité, et visant les résultats et l'efficacité d'actions.

On la décrit comme un savoir-agir qui se situe à l'intersection du savoir, du savoir-faire et du savoir-être, et qui s'incarne dans un contexte donné qui pourra varier. Le professionnel peut la développer tout au long de sa vie, jusqu'à y exceller.

Le nouveau référentiel de compétences notariales représente donc l'ensemble des savoirs, du savoir-faire et du savoir-être nécessaires à la pratique notariale d'aujourd'hui et de demain. Les 15 compétences qui composent le nouveau référentiel reposent sur un socle commun que sont les connaissances juridiques, formant un tout indissociable que les personnes candidates à la profession doivent développer et que les membres doivent maintenir tout au long de leur pratique. Ces compétences sont les balises de la formation initiale, mais aussi le tissu de la formation continue. **Leur maîtrise est essentielle au plein exercice de la profession notariale.**



UN SOCLE COMMUN

LES CONNAISSANCES JURIDIQUES



Les assises du référentiel de compétences sont les connaissances juridiques (le savoir). La connaissance de certains domaines du droit est essentielle. Ce sont les

connaissances juridiques qui permettent l'exercice éclairé du jugement professionnel. La réalité des compétences s'exprime dans l'action intelligente à partir du bagage des connaissances acquises.

Les connaissances sont les ressources premières sur lesquelles se fonde la pratique notariale. Elles augmentent la puissance du notaire en lui permettant d'exercer pleinement ses compétences. Il n'existe pas de compétences professionnelles sans connaissances pour les nourrir. L'exercice de la profession notariale s'appuie sur une culture intellectuelle de haut niveau et sur une base de connaissances juridiques issues de la formation initiale et de la formation continue. Ce sont les connaissances qui soutiennent les compétences et accroissent l'influence durable du notaire dans les diverses conventions entre parties.

Les connaissances juridiques sont à la base du traitement de l'information. Le développement des compétences permet ensuite de livrer adéquatement ces connaissances dans l'exercice de la profession.

Dans un monde de plus en plus complexe et une société du savoir, les notaires doivent avoir des connaissances juridiques développées pour bien exercer leur devoir de conseil. Un haut niveau de connaissances juridiques permet au professionnel de détenir la base nécessaire pour le développement des compétences et la réalisation de ses obligations. Le notaire doit donc, tout au long de sa carrière, développer des connaissances juridiques solides afin d'interpréter de façon adéquate l'information reçue, de bien évaluer chaque situation de façon critique, de communiquer de manière efficace et appropriée, et ultimement d'exercer son devoir de conseil avec confiance.

FORMATION INITIALE ET CONTINUE



La formation universitaire est une première étape vers la maîtrise progressive des compétences professionnelles. Elle doit privilégier

le développement des compétences nécessaires à l'entrée dans la profession. Ces compétences sont au cœur du travail fait par les notaires et constituent l'essence de la profession. C'est pourquoi la formation continue est un incontournable ; la formation initiale n'en constituant que le premier jalon. À cela s'ajoute le rôle central de l'activité professionnelle dans le développement des compétences.

La formation initiale doit permettre aux personnes candidates à la profession de s'engager dans un processus de réflexion et, le cas échéant, de transformation de leurs acquis antérieurs, afin de se préparer adéquatement à assumer le rôle tripartite du notaire : conseiller juridique, officier public et auxiliaire de justice. Ce cheminement va exercer, après la formation initiale, une influence durable sur leur pratique notariale.

Certaines compétences ne peuvent être pleinement développées qu'à partir de la pratique de terrain, là où les connaissances et les compétences sont mobilisées toutes à la fois à travers la complexité de la réalité. C'est aussi là que le jugement professionnel s'exerce pleinement.

La formation vise à habilitier les notaires en début de pratique, au terme de leur formation initiale, à assumer adéquatement leur rôle de conseiller juridique et d'officier public dans toutes les tâches et responsabilités en découlant. Elle vise aussi à inciter les nouveaux notaires à s'engager dès le début de leur carrière dans un processus de formation continue.

STRUCTURE DU RÉFÉRENTIEL

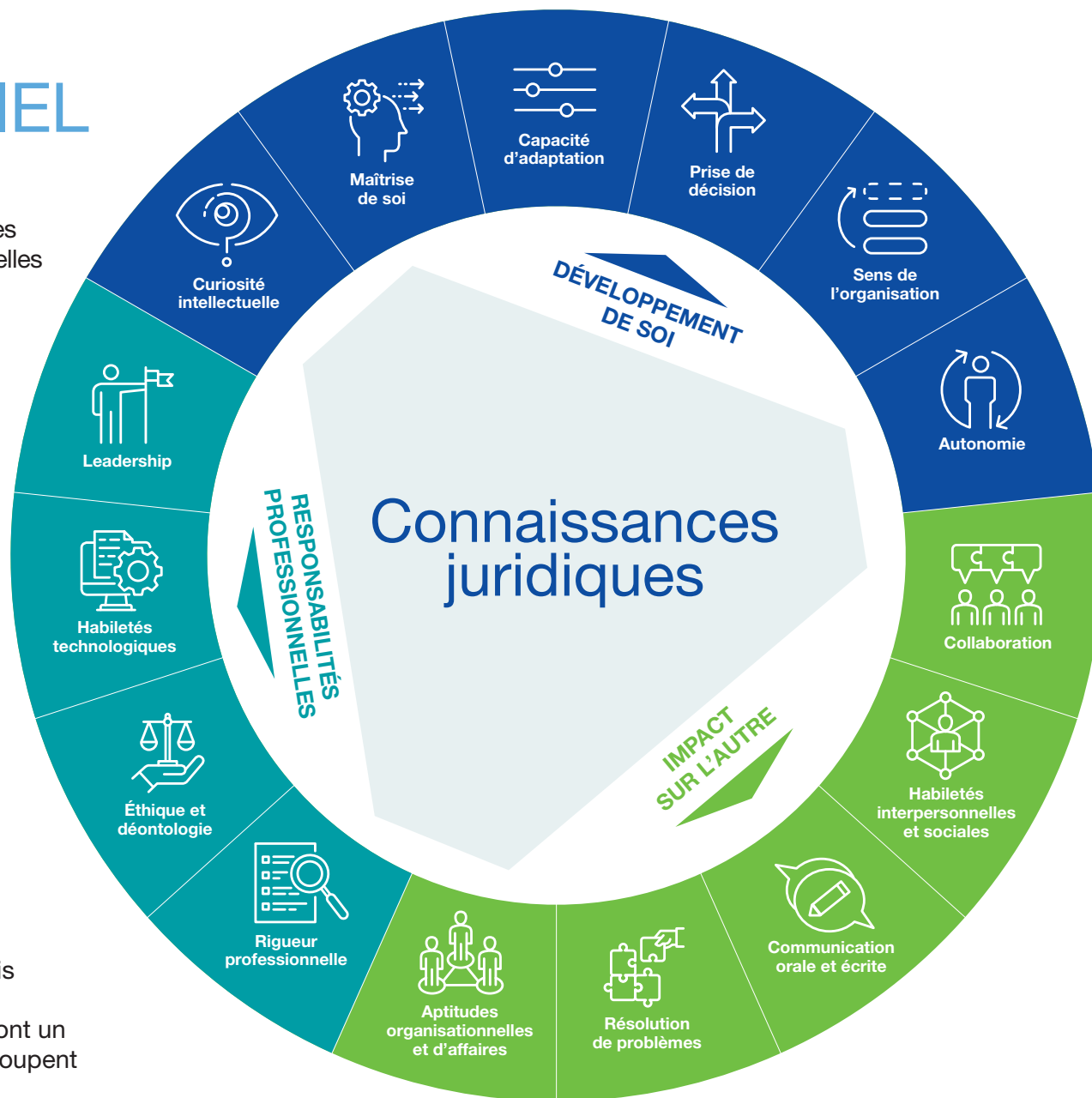
➔ Les 15 compétences du référentiel sont complémentaires et considérées comme essentielles pour s'adapter aux situations rencontrées dans la pratique notariale. Ces compétences permettent de définir ce qui est attendu du notaire, peu importe le domaine et le contexte de pratique.

Les compétences doivent être vues dans leur ensemble, être développées de façon concomitante pour favoriser leur synergie et s'adapter selon le contexte de pratique du notaire.

La mise en place de ce référentiel vise à amener le notaire à réfléchir à la satisfaction que lui procurera l'atteinte ou le maintien de ces compétences en regard de son projet professionnel. Ces compétences seront à parfaire ou à maintenir tout au long de son parcours professionnel, de manière à assurer la protection du public.

CATÉGORISATION

Les compétences sont regroupées en trois catégories : les compétences portant sur le **développement de soi**, celles qui ont un **impact sur l'autre** et enfin celles qui regroupent les **responsabilités professionnelles**.



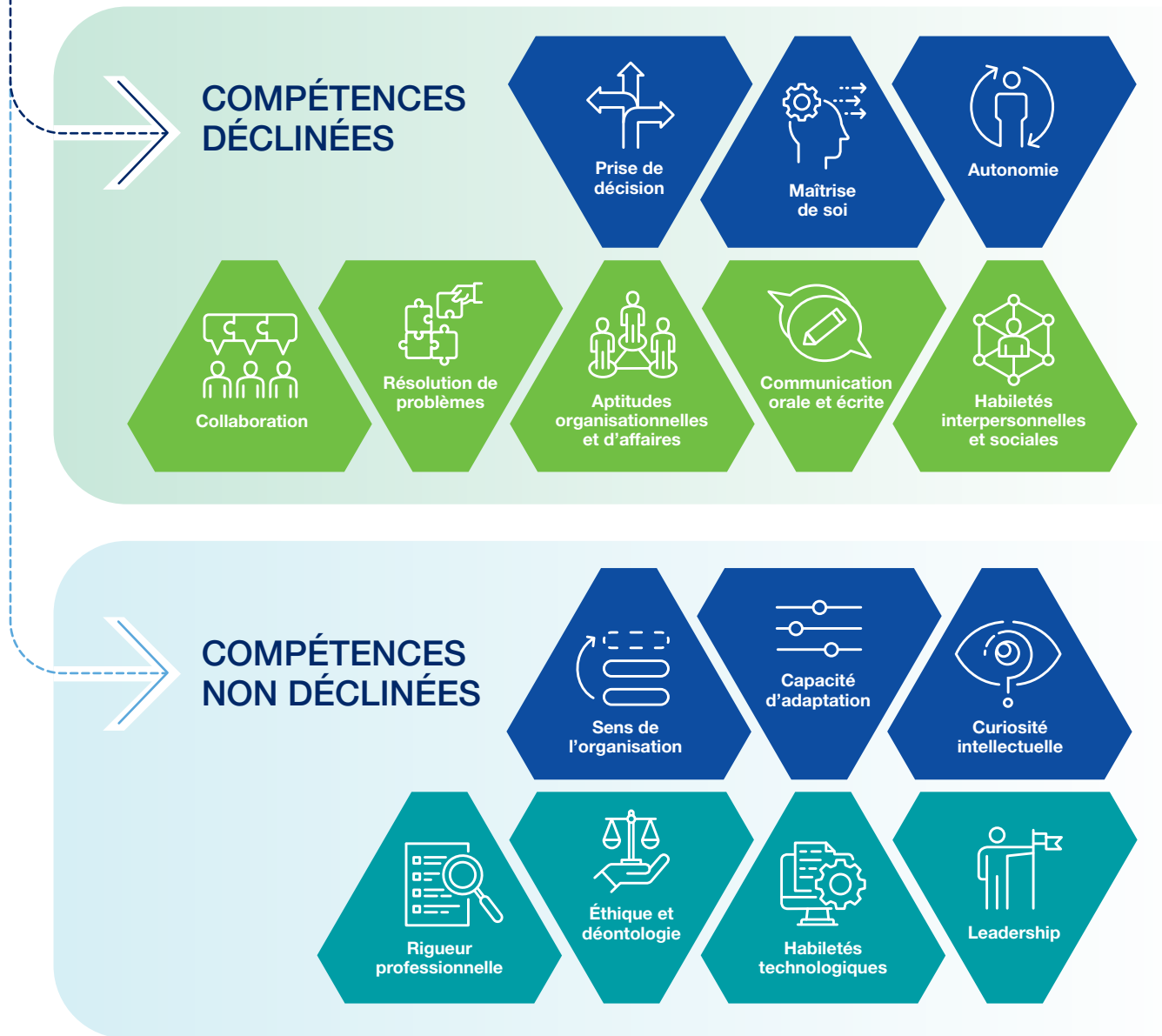
DÉCLINAISON PAR NIVEAU

De plus, afin de représenter l'évolution du professionnel dans la maîtrise de ces compétences, certaines d'entre elles sont déclinées en niveaux.

Une échelle situationnelle comprenant deux ou trois niveaux de maîtrise a donc été élaborée pour 8 des 15 compétences.

Par ailleurs, un professionnel peut être considéré comme compétent indépendamment du niveau où il se positionne (1 à 3), selon la pratique qu'il exerce. Le professionnel a la possibilité de progresser à un autre niveau s'il est en mesure **d'agir avec autonomie dans des situations de plus en plus complexes**.

Précisons également que lorsqu'une compétence est associée à plusieurs activités professionnelles, le niveau de compétence requis pour chacune de ces activités peut différer.



LES COMPÉTENCES ET LEUR DÉFINITION



DÉVELOPPEMENT DE SOI



Curiosité
intellectuelle



Maîtrise
de soi



Capacité
d'adaptation



Prise de
décision



Sens de
l'organisation



Autonomie



CURIOSITÉ INTELLECTUELLE



→ Être doté(e) d'une soif d'acquérir et d'approfondir en continu de nouvelles connaissances en lien avec la profession notariale tout en développant une expertise distinctive et en étant à l'affût des changements et des tendances.



**Curiosité
intellectuelle**

Maîtrise de soi

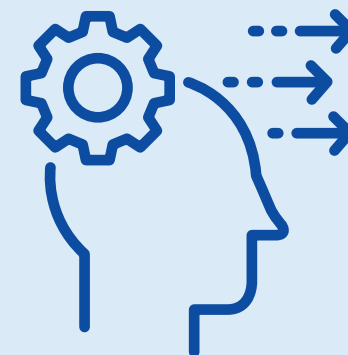
Capacité
d'adaptation

Prise de décision

Sens de
l'organisation

Autonomie

MAÎTRISE DE SOI



➔ Prendre conscience de ses capacités et des limites de ses compétences dans l'exercice de sa profession. Demeurer en contrôle de ses émotions en gardant une saine distance et réagir de manière professionnelle en adoptant le comportement approprié aux différentes situations.

NIVEAU 1 | Faire preuve d'introspection afin d'identifier ses forces et ses faiblesses. Savoir reconnaître les contextes favorables à son développement professionnel et être en mesure d'exprimer les limites de ses compétences.

NIVEAU 2 | Reconnaître les contextes où ses sensibilités peuvent être mises à l'épreuve et être conscient(e) de ses émotions en vue de Maîtriser ses réactions subséquentes. Faire preuve de tolérance et garder son calme dans les situations tendues ou difficiles.

NIVEAU 3 | Être en mesure de composer avec des situations émotionnellement intenses afin d'offrir un contexte propice à la recherche de solutions. Demeurer efficace dans sa prise de décision ou ses recommandations, particulièrement lors des périodes de grand stress ou de pression importante.



Curiosité
intellectuelle

Maîtrise de soi

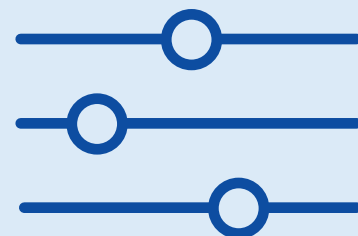
Capacité
d'adaptation

Prise de décision

Sens de
l'organisation

Autonomie

CAPACITÉ D'ADAPTATION



→ Être ouvert(e) aux changements
et à l'évolution de la profession.
Ajuster son approche et ses comportements
devant la spécificité de chaque situation
et selon les intérêts en présence.



Curiosité
intellectuelle

Maîtrise de soi

**Capacité
d'adaptation**

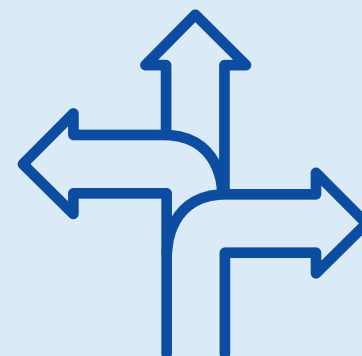
Prise de décision

Sens de
l'organisation

Autonomie



PRISE DE DÉCISION



→ Être en mesure de se positionner malgré la complexité et les risques afin d'émettre des recommandations ou de prendre des décisions judicieuses. Anticiper les répercussions liées à la prestation d'un service professionnel.

NIVEAU 1 | Évaluer avec discernement les options et choisir l'approche adéquate en cohérence avec les enjeux soulevés. Être en mesure de justifier ses choix et de les mettre œuvre.

NIVEAU 2 | Prendre des décisions dans des situations complexes ou problématiques en s'ouvrant aux risques afférents. Assumer ses prises de position tout en sachant faire preuve de souplesse.



Curiosité
intellectuelle

Maîtrise de soi

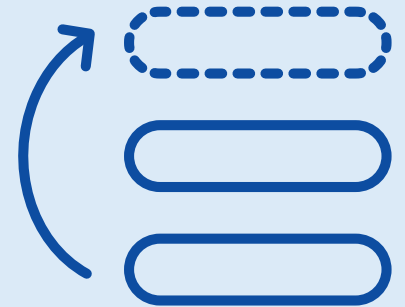
Capacité
d'adaptation

Prise de décision

Sens de
l'organisation

Autonomie

SENS DE L'ORGANISATION



→ Gérer adéquatement son temps, établir ses priorités et respecter les échéanciers établis. Développer une méthodologie et utiliser des outils de travail adaptés afin de structurer ses activités professionnelles de façon efficiente.



Curiosité
intellectuelle

Maîtrise de soi

Capacité
d'adaptation

Prise de décision

**Sens de
l'organisation**

Autonomie

AUTONOMIE



→ Agir en faisant preuve d'initiative et de débrouillardise dans ses actions et ses démarches. Chercher à développer par soi-même de nouvelles façons de faire pour optimiser son travail.

NIVEAU 1 | Déterminer de façon proactive la méthodologie à privilégier dans les dossiers en fonction des normes existantes. Rechercher activement l'information pertinente à l'avancement de ceux-ci.

NIVEAU 2 | Exécuter ses tâches de manière indépendante dans ses domaines de compétences et d'expertise. Décider des méthodes et des pratiques adéquates afin de rendre son travail efficace et atteindre les objectifs fixés.



Curiosité
intellectuelle

Maîtrise de soi

Capacité
d'adaptation

Prise de décision

Sens de
l'organisation

Autonomie

IMPACT

SUR L'AUTRE



Collaboration



Habiletés
interpersonnelles
et sociales



Communication
orale et écrite



Résolution
de problèmes



Aptitudes
organisationnelles
et d'affaires



COLLABORATION



➔ Rechercher de façon proactive le travail d'équipe et le soutien de ses pairs afin d'éviter l'isolement professionnel en favorisant le développement d'un réseau professionnel interdisciplinaire. Faire preuve de solidarité, d'entraide et de courtoisie entre professionnels(les).

NIVEAU 1 | Travailler avec ses pairs vers un objectif commun en offrant son aide au besoin. Solliciter les conseils et l'aide d'autrui afin de maximiser ses apprentissages et de favoriser son développement professionnel.

NIVEAU 2 | Reconnaître l'importance de partager ses expériences et ses connaissances dans le but de guider ses pairs et, de ce fait, d'accomplir un travail de qualité. Encourager et faciliter l'établissement de partenariats à l'intérieur ou à l'extérieur de l'organisation.

NIVEAU 3 | Regrouper des personnes ayant des compétences à valeur ajoutée, compatibles et complémentaires afin de créer des équipes performantes. Offrir un cadre propice au travail d'équipe et veiller à ce que tous(-tes) coopèrent bien.



Collaboration

Habiletés
interpersonnelles
et sociales

Communication
orale et écrite

Résolution
de problèmes

Aptitudes
organisationnelles
et d'affaires

HABILETÉS INTERPERSONNELLES ET SOCIALES



→ Faire preuve d'écoute active et orienter ses questions afin de bien comprendre les besoins de la clientèle ou de l'organisation servie. Agir avec respect et bienveillance afin d'établir le lien de confiance nécessaire pour répondre à ces besoins.

NIVEAU 1 | Entrer en relation avec autrui en vue d'entretenir des rapports cordiaux et respectueux. Écouter attentivement l'interlocuteur(-trice) afin de saisir les informations communiquées et les besoins exprimés.

NIVEAU 2 | Créer un climat favorable à l'établissement d'un lien de confiance permettant l'expression des réels besoins de l'interlocuteur(-trice). Être attentif(-ve) et présent(e) lors des échanges afin de capter les subtilités et décoder les intentions.



Collaboration

**Habilités
interpersonnelles
et sociales**

Communication
orale et écrite

Résolution
de problèmes

Aptitudes
organisationnelles
et d'affaires

COMMUNICATION ORALE ET ÉCRITE



→ S'exprimer avec clarté, tant à l'oral qu'à l'écrit, et adapter son discours afin d'assurer la compréhension de son message. Rédiger les documents requis en respectant les normes reconnues de façon à traduire clairement l'intention des parties.

NIVEAU 1 | Expliquer avec tact et diplomatie le droit applicable à une situation et les options envisageables en utilisant les termes justes et appropriés. Conseiller les parties prenantes en assurant leur compréhension afin qu'elles puissent prendre des décisions éclairées et juridiquement fondées.

NIVEAU 2 | Faire valoir ses opinions à l'aide d'arguments fondés et bien documentés de manière à rallier les parties prenantes. Anticiper les craintes et les résistances et y répondre efficacement afin de dénouer des situations potentiellement conflictuelles ou préjudiciables.



Collaboration

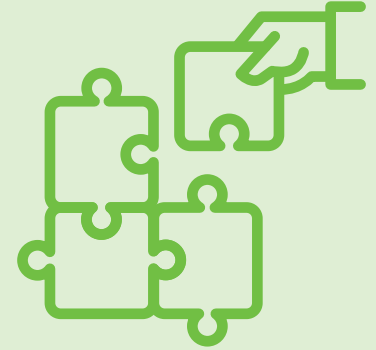
Habiletés
interpersonnelles
et sociales

Communication
orale et écrite

Résolution
de problèmes

Aptitudes
organisationnelles
et d'affaires

RÉSOLUTION DE PROBLÈMES



➔ Rechercher, traiter, valider et prioriser les informations juridiques d'un dossier et faire des liens avec les problématiques en cause. Concevoir et proposer des solutions adaptées et pertinentes afin de répondre aux besoins de la clientèle ou de l'organisation servie.

NIVEAU 1 | Rechercher, interpréter et discriminer l'ensemble des informations recueillies pour procéder à l'analyse rigoureuse d'une situation en exerçant son sens critique. Identifier les solutions viables reliées à une problématique donnée.

NIVEAU 2 | Procéder à une analyse approfondie d'une problématique complexe. Proposer des solutions innovantes permettant de surmonter des obstacles afin de répondre aux enjeux complexes soulevés.



Collaboration

Habilités
interpersonnelles
et sociales

Communication
orale et écrite

Résolution
de problèmes

Aptitudes
organisationnelles
et d'affaires

APTITUDES

ORGANISATIONNELLES

ET D'AFFAIRES



→ Capacité d'avoir une compréhension des éléments constitutifs d'une organisation – gestion des ressources humaines, des opérations, des finances, du développement des affaires, etc. – et une vision globale du marché dans lequel elle se situe afin de contribuer activement à son succès.

NIVEAU 1 | Comprendre les impacts économiques et financiers de ses actions, de ses décisions et de ses recommandations sur son organisation. Tenir compte de la notion de rentabilité dans l'exécution de ses activités.

NIVEAU 2 | Proposer une vision et des objectifs à court, moyen et long terme, en fonction du contexte organisationnel et mettre en œuvre des stratégies d'affaires pour les atteindre. Créer un cadre organisationnel favorisant l'épanouissement et l'engagement des membres de l'équipe.



Collaboration

Habiletés
interpersonnelles
et sociales

Communication
orale et écrite

Résolution
de problèmes

Aptitudes
organisationnelles
et d'affaires

RESPONSABILITÉS

PROFESSIONNELLES



Rigueur
professionnelle



Éthique et
déontologie



Habilités
technologiques



Leadership



RIGUEUR

PROFESSIONNELLE



➔ Respecter le formalisme propre à la profession notariale en faisant preuve de discipline et de diligence. Se questionner et valider les raisonnements ou les moyens déployés, tout en veillant à la qualité du travail rendu.



Rigueur professionnelle

Éthique et déontologie

Habiletés technologiques

Leadership

ÉTHIQUE ET DÉONTOLOGIE



→ Agir de manière responsable, intègre et désintéressée afin de contribuer à la bonne réputation de la profession. Démontrer un comportement conforme aux normes et aux obligations prescrites par la loi et le *Code de déontologie des notaires*.



Rigueur professionnelle

Éthique et déontologie

Habiletés technologiques

Leadership

HABILETÉS TECHNOLOGIQUES



→ Saisir les règles et les enjeux sous-jacents à l'usage et à la sécurité des technologies afin d'assurer notamment la confidentialité, l'intégrité et la protection des renseignements personnels et des informations soumises au secret professionnel. Comprendre les outils technologiques utilisés dans le cadre de ses activités professionnelles et tenir à jour ses connaissances afférentes.



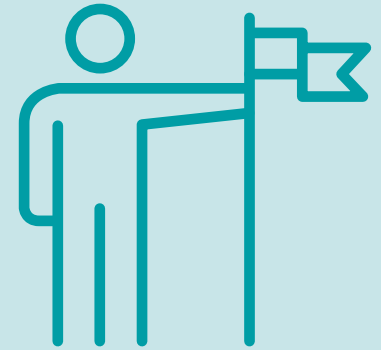
Rigueur
professionnelle

Éthique et
déontologie

**Habilités
technologiques**

Leadership

LEADERSHIP



→ Faire montre de la fierté d'être notaire, être audacieux(-euse), créatif(-ve) et avoir confiance en soi et en ses moyens. Affirmer son engagement envers la profession notariale en participant à son rayonnement par des actions inspirantes et par le soutien offert à la relève.



Rigueur
professionnelle
Éthique et
déontologie
Habilités
technologiques
Leadership

CONCLUSION



Ce nouveau référentiel de compétences tient compte de l'importance de faire face aux défis de la pratique notariale actuelle, notamment à celui d'agir de manière professionnelle et déontologique à l'ère du numérique, de développer et de mobiliser ses habiletés technologiques et d'exploiter le potentiel des technologies.

Cette nouvelle mouture du référentiel, qui comporte maintenant 15 compétences professionnelles bien définies, répond de manière optimale aux nouveaux défis de la profession et aidera l'Ordre à soutenir le développement des normes professionnelles afin de mieux guider ses membres et exercer pleinement son rôle de protection du public.

Le nouveau référentiel de compétences notariales est une réponse forte apportée au monde de l'emploi notarial, afin que tous les notaires puissent trouver leur place et réussir dans l'économie de demain. Rappelons que ce référentiel positionne mieux les notaires pour faire preuve de résilience dans l'avenir, en leur permettant de s'adapter plus rapidement aux différents contextes de pratique et aux différentes avenues que le monde du travail pourra leur offrir.

L'avenir d'une profession passe par sa relève, une relève qualifiée par l'acquisition de connaissances et le développement de compétences en savoir-agir. Souhaitons que ce nouveau référentiel de compétences encourage les jeunes notaires à entretenir leur curiosité intellectuelle et le plaisir d'apprendre, pour mieux se développer dans leur domaine de pratique et s'épanouir professionnellement.

En terminant, qui dit référentiel de compétences dit aussi bilan des compétences! Il sera toujours de la responsabilité du notaire d'expérience de procéder régulièrement à ce bilan d'autoévaluation de ses compétences afin de construire son plan de formation continue personnalisé en fonction de ses besoins à travers des formations et de l'accompagnement. Apprendre tout en cherchant à actualiser ses connaissances et ses compétences est la clé de voûte de sa réussite professionnelle.

**Direction formation et développement
Mars 2023**

REMERCIEMENTS

Ce nouveau référentiel de compétences est le fruit d'une réelle concertation et d'une généreuse contribution à l'avancement et au rayonnement de la profession notariale. La Chambre des notaires tient à remercier tous ceux et celles qui ont participé à l'une ou l'autre des étapes pour la conception du référentiel de compétences.

Les personnes suivantes sont associées à des fonctions qu'elles occupaient en 2022, lors de l'élaboration de ce document.

GROUPES FOCALISÉS

Représentants des notaires

- M^e Vincent Adam-Grenier, notaire à Val-d'Or
- M^e Catherine Beauchamp, notaire à Montréal
- M^e Mathieu Bernard-Gagné, notaire à Drummondville
- M^e Annabelle Chénard, notaire à Bromont
- M^e Hubert Claveau, notaire à Chicoutimi
- M^e Benoit Dancause, notaire à Québec
- M^e Carolane Ducharme, notaire à Montréal
- M^e Marie-Andrée Faucher, notaire à Sainte-Marie de Beauce
- M^e Caroline Fournier, notaire à Saguenay
- M^e Johanne Gauthier, notaire à Montréal
- M^e Stéphane Hardouin, notaire à Sherbrooke
- M^e Félix Landry, notaire à Montmagny
- M^e Audrey-Anne Lavoie, notaire à Sherbrooke
- M^e François L'Heureux, notaire à Saint-Hyacinthe
- M^e Mylène Mayer, notaire à Mont-Laurier
- M^e Jean-François Monette, notaire à Gaspé
- M^e Marc-Antoine Rioux, notaire à Rivière-du-Loup
- M^e Katy Savoie, notaire à Rouyn-Noranda

- M^e Marie-Hélène Talbot, notaire à Chambly
- M^e Éric Tremblay, notaire à Montmagny
- M^e Gaston Vachon, notaire à Saint-Joseph-de-Beauce
- M^e Camille Vallières, notaire à Québec
- M^e Alan Vaudry, notaire à Montréal

Représentants de certains comités de l'Ordre

- M^e Julie Bisson, membre du Conseil d'administration
- M^e Mélanie Dubé, membre du Comité de l'inspection professionnelle
- M^e Dany Lachance, présidente du Comité du développement professionnel
- M^e Marie Tam, présidente du Comité de la formation des notaires
- M^e William Paradis, président du Comité sur les admissions
- M^e Sylvain Paré, président du Comité sur le contrôle de l'exercice de la profession notariale

Représentants du milieu universitaire

- M^e Natacha Bouffard, coordonnatrice du programme de maîtrise en droit notarial de l'Université d'Ottawa
- M^e Josée Marquis, superviseure de stage pour l'Université de Sherbrooke
- M^e Brigitte Roy, directrice associée du programme de maîtrise en droit notarial de l'Université Laval
- M^e Bertrand Salvas, coordonnateur du programme de maîtrise en droit notarial de l'Université de Sherbrooke
- M^e Thuy Nam Tran Tran, coordonnatrice du programme de maîtrise en droit notarial de l'Université de Montréal
- M^e Martine Valiquette, membre du Comité de consultation pour l'élaboration du programme de baccalauréat en droit de l'Université du Québec en Outaouais

REMERCIEMENTS (SUITE)

Représentants de certaines directions de l'Ordre

- M^e Hélène Potvin, présidente de la Chambre des notaires du Québec
- M^e Stéphane Brunelle, directeur général de la Chambre des notaires du Québec
- M^e Anne Boutin, notaire soutien professionnel aux notaires, La Boussole
- M^e Liette Boulay, chef innovation notariale de la Direction responsabilité sociale et innovation
- M^e Hugo Couturier, directeur de la Direction de l'inspection professionnelle
- M^e Claudia Jacques, syndic adjoint de la Direction des enquêtes et du contentieux
- M^e Yves Morissette, syndic adjoint de la Direction des enquêtes et du contentieux
- M^e Karine Vézina, inspecteur contrôleur de la Direction de l'inspection professionnelle

Représentants des associations professionnelles

- M^e Roberto Aspri, président de l'Union des notaires du Québec
- M^e Kevin Houle, président de l'Association professionnelle des notaires du Québec
- M^e François Bibeau, directeur général de l'Association professionnelle des notaires du Québec

COMITÉ DE PILOTAGE

- M^e Anne Boutin, notaire à Montréal
- M^e Liette Boulay, notaire à Montréal
- M^e Félix Landry, notaire à Montmagny
- M^e Jean-François Monette, notaire à Gaspé
- M^e Yves Morissette, notaire à Montréal
- M^e Brigitte Roy, notaire à Saint-Anselme
- M^e Alan Vaudry, notaire à Montréal
- M^e Karine Vézina, notaire à Montréal
- M^e Valérie Simard, notaire à Montréal

COMITÉ DU DÉVELOPPEMENT PROFESSIONNEL

- M^e Dany Lachance, présidente
- M^e Laurie Côté, membre
- Mme Élisabeth Petit, membre
- M^e Luce Samoïsette, membre
- M^e Audrée Sirois, membre

ANIMATRICES / FACILITATRICES

- Mme Joëlle Vincent, M. Sc., CRHA
Associée fondatrice, Viaconseil
- Mme Justine Charpentier, M. Sc., CRHA
Consultante en ressources humaines, Viaconseil

SCRIPTRICES

- M^e Anne Boutin, notaire – Soutien et développement
- M^e Carole Giard, notaire – Formation continue
- M^e Sophie Lapière, notaire – Formation préadmission
- M^e Valérie Simard, notaire et directrice – Formation et développement

Document rédigé par l'équipe de la Direction formation et développement en collaboration avec la Direction clientèles et communications.

© Chambre des notaires du Québec, 2023
101-2045 rue Stanley
Montréal QC H3A 2V4
Tél. : 514 879-1793 / 1 800 263-1793
Télec. : 514 879-1923
www.cnq.org

Toute reproduction d'une partie quelconque
de ce document par quelque procédé que ce soit est
strictement interdite sans l'autorisation écrite de l'auteur.

Dépôt légal: 1^{er} trimestre 2023
Bibliothèque et Archives nationales du Québec
Bibliothèque nationale du Canada

ISBN 978-2-924887-75-2



Chambre
des notaires

Référentiel
de compétences